

REGLEMENT INTERIEUR ET ETHIQUE

Version saison 2023 / 2024

CHEESE HOCKEY LIGUE (Genève) (ci-après « CHL »)

Le règlement intérieur définit l'ensemble des normes régies par la CHL, son bon fonctionnement, donne des directives et montre à chacun sa place, ses devoirs et ses obligations. L'objectif général étant d'harmoniser le travail d'équipe, la cohésion et la bonne marche du club.

Le règlement intérieur préserve les libertés de tous.

En devenant membre de la CHL en tant que joueur, dirigeant ou entraîneur on s'engage à respecter l'Ethique du hockey sur glace en général et les règles particulières du club définies par le comité.

Le hockey est un sport collectif où chacun apporte ses propres valeurs individuelles. Ainsi, chacun s'engage à représenter la CHL et doit en donner une image irréprochable par un comportement exemplaire autant dans une patinoire qu'en dehors.

DISPOSITIONS GENERALES

Afin de pratiquer le hockey au sein de la CHL, tous les membres doivent :

- Prendre connaissance et respecter le règlement intérieur de l'année en cours.
- S'acquitter du montant de la cotisation avant toute participation à une rencontre officielle ou entraînement
- En cas de problème dans l'équipe, il est demandé aux personnes concernées de régler le litige entre eux de manière intelligente
- Les dirigeants se tiennent à la disposition de tous les membres pour toutes demandes

REGLEMENT INTERIEUR

Cotisation

- Le paiement de la cotisation est obligatoire au moment de l'inscription et au début de chaque saison.
- Tout adhérent non à jour de sa cotisation ne pourra pas jouer ou s'entraîner.

- Tout membre désirant démissionner devra être à jour de sa cotisation. Dans le cas contraire, une opposition sera faite par l'association jusqu'au règlement de celle-ci.
- Tout joueur n'étant pas à jour de sa cotisation ne pourra renouveler la saison suivante qu'après avoir réglé sa cotisation due ainsi que celle de la nouvelle saison.
- Pour la saison 2023/2024 le montant de la cotisation a été fixé lors de l'assemblée générale du 13 juillet 2023 à 100.- francs suisses.

Assurance

- Chaque membre doit être assuré auprès d'un organisme de son choix. L'association décline toute responsabilité pour toutes les formes d'accidents sur et hors glace.

Respect des personnes et des biens

- Chaque adhérent s'engage à respecter adversaires, arbitres, spectateurs ainsi que tous les autres membres de la CHL
- Chaque membre s'engage à respecter les choix du coach ou/et du comité
- Tout manquement à la morale, à l'éthique ou à l'image peut être sanctionné
- Les matériels et équipements mis à la disposition doivent être respectés

Respect des horaires de rendez-vous, retard ou absence

- Chaque adhérent s'engage à honorer sa convocation dans quelque catégorie que ce soit et à être ponctuel à l'heure prévue sur la convocation pour les matchs ainsi que pour les entraînements
- Chaque adhérent s'engage à répondre dans un délai raisonnable (positivement ou négativement) aux convocations sur SportEasy.
- Il est impératif de prévenir les responsables en cas de retard ou d'absence. Les cas répétitifs non justifiés peuvent être sanctionnés

Sanctions

- Toute entrave au bon fonctionnement de la CHL, toute faute dûment constatée (vol, indiscipline...) sera sanctionnée par un avertissement, une suspension voire une exclusion du club. La décision pourra être prise par le comité. Celui-ci statuera sur la ou les sanctions à prendre.

Vestiaires

- Les vestiaires à domicile ou à l'extérieur devront être propres après le passage de l'équipe
- Il est strictement interdit de pénétrer dans les vestiaires avec des objets dangereux
- *L'utilisation des téléphones portables est interdite dans les vestiaires* ☹️

Convocations

- Le programme des entraînements, matchs et tournois tient lieu de convocation sur l'application SportEasy. Les absences doivent être d'annoncées le plus tôt possible.
- Le site web www.cheeseleague.com donne aussi des renseignements sur le calendrier et contient les documents officiels dans l'onglet « la partie officielle ».

Matériel

- Chaque membre est responsable du son matériel (équipement de hockey sur glace). L'association décline toute la responsabilité pour les pertes ou dégât pendant des sessions de glace.
- L'équipement de base complet pour la pratique du hockey sur glace est obligatoire.
- Les membres doivent être en possession d'au moins un jeu de maillot/bas (rouge ou jaune) afin de participer aux entraînements ou matchs.
- Le prêt de maillots/bas se fera uniquement pour les invités le cas échéant.

Communication

- L'adresse postale de l'Association est :
-

Cheese Hockey League
c/o Pascal Garbani
13, chemin du Jonc
1216 Cointrin

E-mails : Pascal	pghcl12@bluewin.ch	079 627 01 12
Christian	christian_aegerter@vtx.ch	079 24 44 710
Michal	buchel.michal@gmail.com	079 782 73 98

Finance

- Tous les paiements (cotisations, glaces, dons, etc.) doivent se faire via TWINT
Le Numéro de téléphones est le

079 348 00 91